



INFO CGSP ADMI

>>> ACCORD POUR LA RÉFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE LOCALE ! <<<

30 ans après la dernière grande évolution du secteur (la "RGB" en 1994). Après 3 ans de négociations en Comité C, un nouveau cadre général va entrer en vigueur au sein des pouvoirs locaux (via un décret et une circulaire « intégrée »). Cette réforme vise une fonction publique plus moderne, attractive et qui donne des perspectives de carrière à l'ensemble de ses travailleurs.

Cela signifie des avancées pour tous telles que :

- **Le développement des perspectives de carrière pour l'ensemble des travailleurs (par évolution ou par promotion)**
- **Le principe de « carrière unique » (décloisonnement des carrières)**
- **Des barèmes favorables pour les plus petits salaires**
- **Une plus grande perspective de carrière pour les contractuels tout en consacrant le statut dans un décret à caractère obligatoire**
- **La création de nouvelles échelles**
- **Le développement de nouveaux titres de compétence**
- **La valorisation des titres de formation professionnelle et des titres de compétences**
- **Des moyens financiers pour une assurance hospitalisation**
- ...



www.cgsp-admi.be

La CGSP Admi va mettre en place un accompagnement afin d'aider les sections locales qui devront gérer la mise en œuvre de cette réforme via des négociations particulières.